

**Élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique
des personnels de direction de l'académie de Toulouse**

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le vendredi 9 décembre 2022, à 1 heures 16, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Valérie SALAT, Directrice DPATE

Délégués des listes :

1. Monsieur Christian ROBERT et Madame Muriel CAHU, délégués titulaire et suppléante de la liste ID FO
2. Monsieur Yvon MANACH, délégué titulaire de la liste SNPDEN UNSA
3. Mesdames Agnès MARTY et Muriel BENAZET, déléguées titulaire et suppléante de la liste SGEN CFDT

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	573
Nombre des votants :	432
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	17
Nombre de suffrages valablement exprimés :	415
Nombre de sièges	2

Listes en présence

Listes en présence	ID FO	SNPDEN UNSA	SGEN CFDT
Nombre de voix	85	280	50

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence


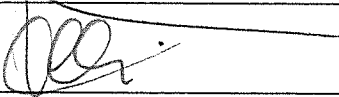
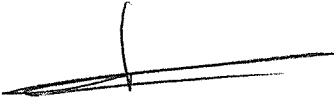
Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

207,5

Suppléants	Céline LOPEZ SNPDEN UNSA
	Ernest PIETRANICO SNPDEN UNSA

E. Observations

F. Emargements

Le président Laurent MACH	
La secrétaire Valérie SALAT	
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
Christi- Robert ID FO	

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
ID FO	0
SNPDEN UNSA	1
SGEN CFDT	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

1/2

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) – (A) =

1

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
ID FO	85
SNPDEN UNSA	140
SGEN CFDT	50

La listeUNSA.... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
ID FO	0
SNPDEN UNSA	2
SGEN CFDT	0

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	Alexandrine PELISSIER SNPDEN UNSA
	Jean-Noël TACHE SNPDEN UNSA

LM

CR